L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 1er MARS 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

CENT habiles couturières pour faire du linge de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Rouffe & Lehman, 171 and Remparts. 17fev—

A LOUER.

GROCERIE, avec comptoirs et étagères. S'adresser coin Lapeyrouse et Rocheblave. 28 fev—7f

A VENDRE.

1500 Sacs de son de riz, par R. Duboval, St-Louis Rice Mill, 3 à 14 rue St-Louis. 23 fev—3f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 13me jour de janvier 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir:—

Interdiction de Henry J. Francke—No 28,181—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui, Jno. F. C. Waldo, avocat pour le plaignant, E. N. Whittemore, avocat pour le défendeur. Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour la loi et les témoignages étant en faveur du pétitionnaire;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Henry J. Francke aliéné et d'être incapable de prendre soin de sa personne et de ses propriétés et que conséquemment il soit et est par le présent interdit pour toutes fins et moyens. Il est de plus ordonné et décrété que les honoraires des médecins E. T. Shepard et H. R. Oliphant, experts médicaux, soient fixés à vingt cinq dollars chaque et que les honoraires de E. N. Whittemore, avocat du défendeur, soient fixés à trente-cinq dollars et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 janvier 1890.
Jugement signé le 17 janvier 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29ème jour du mois de janvier en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
31 janv—fév14—mars 1er

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Solomon Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,420—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Solomon Weiss, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er mars—1 5 9

Succession de Ann Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,380.—Division A.—Attendu que William D. Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Ann Ryan, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28fév—28—mars 5 9

Succession de George W. Wheat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,896—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Kate Wheat, tutrice, et comme telle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 fév—28—mars 5 9

Succession de John Barbe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,834—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mary A. Barbe, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—27—mars 4 8

Succession de R. H. Bayley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,434—Division C. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu R. H. Bayley, décédé, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—27—mars 4 8

Succession de Spicer Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,140—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Harrison, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26—mars 4 7

Succession de Joseph A. Pagaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,386—Division A—Attendu que Mme Angeline Pagaud a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Pagaud, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27fév—27—mars 4 8

Succession de John Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,086—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James Jackson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 fév—21 26—mars 2

Succession de Adolphe Fritsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,345—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Fritsche, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 fév—22 27—mars 2

Succession de Veuve F. G. Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,887 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Forbes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 25—1er mars

Succession de Mme Elizabeth Heisel, épouse décédée de Joseph Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 319—Division E—Attendu que Joseph Coleman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Heisel, épouse de Joseph Coleman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 fév—21, 26—2 mars.

AVIS AUX CREANCIERS

Charles Desforges vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,890. — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John R. Pinckin(?) syndic, [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév 26—mars 1 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,361—Division E.—Wm Schreiber vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm Schreiber soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée par devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, à son bureau No 49 rue du Camp, SAMEDI, le 8me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter [illegible] Nouvelle-Orléans, 21 février 1890.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour vraie copie:
JAS. D. HANKIN(?), Député-Greffier.
23 février—21 26—3 mars.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel, à l'ACADEMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 11 MARS 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou mandat de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la New Orleans National Bank, Nouvelle Orléans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits [illegible] sont reconnus par les plus hautes Cours; [illegible] Défiez-vous donc des contrefaçons ou des plans anonymes. Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est une valeur [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre entre Roman et Prieur.

J. R. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente-huit pieds de façade rue Palmyre sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui en dépendent de quelque sorte et appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham, par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24—3 10 17 24 29 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée Avenue St-Charles, entre les rues Général Taylor et Peniston, dans l'îlet borné par les dites rues et la rue Pitt

Mme Margaret McClendon, administratrice vs James L. Bradford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 du carré d'îlet numéro vingt-trois borné par les rues Général Taylor, Pitt, Peniston et St-Charles, s'étendant sur ce carré de la rue St-Charles à la rue Pitt. Le terrain No 1 forme le coin des rues St Charles et Peniston et ce coin des rues Pitt et Peniston et mesure vingt neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue St Charles, sur une profondeur et façade rue Peniston de cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et deux lignes, et une profondeur du côté opposé le divisant du terrain No 2, de cent quatre-vingt-six pieds avec une façade sur la dite rue Pitt de trente pieds. Le terrain No 2 mesure trente pieds de façade rue St-Charles et une façade semblable de trente pieds rue Pitt, sur une profondeur de cent quatre-vingt-six pieds du côté de la ligne le séparant du terrain No 1, et une profondeur de cent quatre-vingt huit pieds du côté opposé de la ligne le séparant du terrain No 3. Les terrains 3 et 4 mesurent chacun trente pieds six pouces de façade rue St-Charles; la même façade rue Pitt, sur une profondeur de cent quatre vingt-huit pieds, six pouces, cinq lignes sur la ligne du terrain No 2 sur une profondeur de cent quatre-vingt-trois pieds sept pouces et sept lignes sur la limite du terrain No 5.

Les terrains 1 et 2 acquis par le défendeur de Amos Beckwith par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 14 mars 1877. Les terrains 3 et 4 acquis par le défendeur de Benjamin Campbell et autres par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 16 août 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3,10,17,24,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur sur l'avenue Louisiana, entre les rues Baronne et Dryades (la rue du fond étant Delachaise).

W. G. Smith vs Robert McKenzie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, etc, qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Baronne, Dryades et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4; les dits terrains se touchent. Les terrains un et deux mesurent, chacun, trente pieds de façade, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 ont, chacun, une façade semblable, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de la succession de Lionel C. Levy, par un acte devant John G. Eustis, notaire, le 12 avril 1886. Titres enregistrés au bureau des transferts livre 123, page 314.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27janv—fév. 3, 10, 17, 24—mars 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Première et Liberté, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Deuxième et St-George.

Geo. A. Koephe vs. Mme Edward Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,084 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St-André maintenant Liberté et St-George, désigné comme lot No Dix-huit sur un plan par Ferguson architecte, daté le 7 janvier 1856 et déposé au bureau de J. F. Coffey, notaire, comme plan No 31; le dit lot forme le coin des rues Première et Liberté et mesure trente pieds de façade à la rue Première sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant le même lot de terre que la défenderesse a acquis par achat de John Albert Fitzpatrick d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 1er juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 fév—3, 10, 17, 24, mars 3, 8.

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

Etat de la Louisiane vs Samuel S. Cowing et Nicholas Arthurs.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,570.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Dix-neuf certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Esplanade(?), Alexandrie, St-Claude et Mathilde, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf de l'îlet numéro trois cent quarante huit, sur un plan de Louis H. Pilié, daté le 10 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
GAB. VILLERE, Shérif Criminel.
31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

L'Etat de la Louisiane vs Benito Angiada et Jas. P. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section A, pour la paroisse d'Orléans; dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 71 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson mesurant cinquante un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur entre lignes parallèles, de deux cent dix pieds neuf pouces et un seizième; la dite portion de terre est bornée sur le côté vers la rue Johnson, par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à W. C. Griffon et autres propriétés de la succession de H. Griffon, et sur le côté vers la rue Prieur par une portion de terre appartenant à la dite succession et est composée du lot numéro dix neuf et une portion des lots dix-huit, quatorze, treize, douze, huit et sept, dans l'îlet numéro trente-sept, d'après un plan de A. D'Hémécourt, daté 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, alors notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GAB. VILLERE, Shérif Criminel.
31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7me jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Angèle Candide Avinene, femme de Michael Hoeffner, No 27,727, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J, pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts aliénistes dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons verbalement données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinene la déclarant incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses biens; que Michael Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
[Signé] FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
20 oct—

VENTES A L'ENCAN

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance pour les Laitiers.

Propriété vacante dans le Troisième District à l'encan.

Succession de Sebastian Pablo.

No 26,422.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau 38 rue Royale.—Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 23 janvier 1890.

Il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir: 1° Quatorze lots de terre dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 4 inclusivement et 17 à 26 inclusivement de l'îlet No 35 (maintenant l'îlet No 788) borné par les rues Clouet, Prosper, Louisa et Solidelle, sur un plan dressé par Pueyo et Cosnier, le 10 avril 1845, et déposé comme plan No 2 dans le livre de plans No 7, au bureau de A. Ducatel, notaire, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: le lot No 1 a 42 pieds 11 pouces de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et face à la rue Prosper, dont il forme l'encoignure. Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 4 a 38 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 17 a 38 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les lots Nos 18 et 19 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Et les lots 20 à 26 inclusivement mesurent, chacun, 42 pieds 6 pouces de face à la rue Clouet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Clouet et Solidelle.

2° Deux lots de terre situés dans le Faubourg Tremé, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet No 16 (actuellement No 1515), compris entre les rues Broad, White, Abadie et Onzaga, sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 12 octobre 1847, et déposé au bureau de L. Hermann, ex notaire; les dits lots mesurent, chacun, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Broad, sur 100 pieds de profondeur.

Termes de la vente—Comptant; 10 pour cent payé comptant sur les lieux pour lier la vente. Les taxes de l'année courante, 1890, seront payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Jno R. Legier, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1 15 22—mars 1 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Troisième District.

Third District Building Association vs Benjamin F. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 29,262 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, qui y appartiennent ou en quelque sorte font partie de la propriété, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale (ou Casacalvo), François, Union et Dauphine (ou Grands Hommes), désigné par la lettre "C" sur un plan de A. de Armas, député voyer de la ville, le 20 janvier 1882, une copie duquel est annexée à cet acte passé pardevant O. Villeré notaire, en date du 20 mars 1882, lequel terrain mesure vingt un pieds huit pouces de façade rue Royale sur cent vingt-huit pieds six pouces de profondeur.

Acquis par le défendeur de la demanderesse par acte pardevant André H. Wilson, notaire, le 25 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 5 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de choix améliorée, connue comme le No 270, rue Thalie, entre Baronne et Dryades.

Samuel Weil vs. Ferdinand Caspar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,138—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Thalie, Dryades et Melpomène désigné par le No dix, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. H. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33; le dit lot mesure, en mesure américaine d'après le dit plan, trente-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Thalie sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant. Les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 270 rue Thalie.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la veuve et les héritiers de John Sewell, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire public, en cette ville le 27 février 1879.

Titre enregistré au Bureau des Aliénations dans le Livre 110, folio 729.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 372 rue St-Charles.

H. Legendre & Co. vs Jacob Myers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,938—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Nayades (maintenant St Charles), Melpomène et Prytania, connu communément sous le nom de "l'îlet Seghers." Les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan [illegible] ancien notaire de cette ville. Ils se touchent et mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles (autrefois Nayades), sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et avantages qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations constituent le No 372 rue St-Charles. Aussi les installations de gaz et autres qui sont dans la maison. Cette propriété a été achetée par le défendeur de M. Patrick Irwin par acte devant W. J. Castell, notaire de cette ville, le 18 décembre 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
27 jan—27—fév 3 10 17 24—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan and Building Company vs Jean Fournier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 28,427—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No dix huit, de l'îlet No vingt quatre, borné par les rues Ste-Anne, Miro, Orléans et Galvez, d'après un plan dressé par A. Castaing, le huit février 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire de cette ville; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond, soixante-dix-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro et soixante-dix-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de division qui le sépare du lot No dix neuf, d'après le dit plan.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintif d'après acte passé pardevant John R. Legier, le 14 novembre 1884, enregistré dans le livre du bureau de transfer 129 folio 547.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
28 jan—28—fév 4 11 19 25—mars 1

PAR LE CONSTABLE.

J. C. Eyrich vs John P. Vairin, Jr.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No 13,213 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente, à l'encan, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 14me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, comme par inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 fév—27 mars 6 14

City of New Orleans vs Lucien LeBrun.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans.—No 12.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le deuxième district de cette ville, le MARDI, 11me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tables rondes et carrées, chaises perforées, petite glacière, faïences, verrerie, pendule de bureau, tableaux, chandeliers en cuivre, nappes, etc., etc. Aussi au No 116 rue Dumaine, entre Royale et Bourbon, un grand "Iron Range" et une grande glacière, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 fév—28—5 11mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Avantageusement situés.

Propriétés améliorées et vacantes dans le Deuxième, Troisième et Sixième Districts.

No 261 rue Bourbon, entre Hôpital et Ursulines, une élégante résidence en briques, se louant $30 par mois.

Rue Chestnut, entre l'avenue Napoléon et Iéna, joli cottage élevé retiré de la rue, avec de grands terrains, se louant $20 par mois.

Terrains vacants rue Douane, Promenade Carondelet, rue Derbigny et l'avenue Hagan.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, les propriétés ci-dessus. Voir les plans à la Bourse:

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, datés du jour de vente, portant hypothèque spéciale avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de ventes. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication et devant déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication avec les encanteurs pour lier la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 fév—22 28—1er mars à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Brustié.

No 28,985.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 18 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.

Conditions—Comptant à l'adjudication.
Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.

Succession de Frederick Gast.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, Français et Claude, mesurant 30 pieds de façade rue Remparts, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St-Antoine mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 160 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 4 chambres et 3 cabinets et une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connu par le No 402 rue Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.

Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22—mars 1 8 15 22 29

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix Améliorées dans les Premier et Quatrième Districts.

Nos 273 et 275 rue Lafayette et No 1071 rue Tchoupitoulas.

In re. D'Amico, Sidotti & Lewis vs leurs Créanciers.

No 28,037—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1. Le grand cottage en bois à un étage avec mansarde couvert en ardoises et bâtisses de derrière, portant les Nos 273 et 275 rue Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Poydras, St Pierre (maintenant Franklin) et St Paul (maintenant Liberté), retiré de la rue et arrangé comme maison double en avant avec galerie sur le devant ayant 4 chambres de chaque côté, [illegible] 2 citernes, hangar, chambres dans le fond, cour, etc. Le terrain est grand, ayant 42 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Lafayette [illegible] 176 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur chaque côté et une grande cour. Il y a beaucoup de terre à l'avant et à l'arrière pour des améliorations additionnelles; près du dépôt du Mississippi Valley et dans un voisinage populeux. Cette propriété rapporte maintenant $240 par an.

2. Le joli cottage simple en bois et couvert en ardoises portant le No 1071 rue Tchoupitoulas, entre l'avenue de la Louisiane et la rue Toledano, [illegible] $10 par mois [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, [illegible] par an et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs paieront les taxes de 1890 [illegible]

Les actes de vente pardevant E. J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév 22 mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, Fond de Marchandises, Installations, Coffre-fort en fer et propriétés mobilières, Actions de corporations, etc.

In re. D'Amico, Sidotti & Lewis vs leurs créanciers.

No 28,807—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—JEUDI, 6 mars 1890, à 11 heures du matin, au local No 31 rue Poydras, coin Front il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 février 1890, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1. Tout le fonds de marchandises, meubles de bureau, installations et propriétés mobilières.
2. Une action du fonds capital du L'I slo Américano Company.
3. Une action du fonds capital du John Zuca Fruit Company; le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
22 fév—22—mars 1 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence attrayante et bien située.

Vastes terrains et environs de choix.

Encoignure de l'avenue Washington et de la rue Carondelet.

In re. George E. Foster vs. John F. Foster et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,847.

Pour effectuer un partage.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friederichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 10 février 1890 et signé le 14 février 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence confortable à deux étages, en bois, bien située et avec vastes terrains, No 250 avenue Washington, encoignure de la rue Carondelet; îlet borné par l'avenue St Charles et la rue Conery; retirée de la banquette, ayant de la gaz et confortables galeries sur le devant et sur les côtés, double salons, salle à manger, cabinet à provision, dépenses et chambres pour domestiques, une cuisine au rez-de-chaussée, et cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., au premier; deux citernes, hangar à bois et à charbon etc. Les terrains sont très vastes, mesurant 90 pieds de face à l'avenue Washington sur 117 pieds et 6 pouces de profondeur et de face à la rue Carondelet et entre lignes parallèles, solidement pavé, et arrangés en gazon, et magnifiquement ombragés, avec des pacaniers, magnolias, orangers, figuiers, pruniers japonais, et autres arbres en rapport, et ornés de plantes et fleurs rares. Les avenues Washington et St-Charles sont admirablement pavées et élégamment améliorées. On ne peut trouver un site plus désirable comme résidence. Il y a amplement de terrain pour des améliorations additionnelles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15fév—15 22—mars1 8 15 22

H. GARDES, Président. W. W. GIRAULT, Caissier.

AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP,

Fait les affaires de banque en général et de change, en comptes au gré des acheteurs sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.

18 juil—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

GROCERIES! GROCERIES!

Vente Positive et sans Limite.

Pour Cause de Changement d'Affaires.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—LUNDI, 3 mars 1890, à 10:30 A. M., il sera vendu à l'encan, à l'encoignure des rues St-Claude et Columbus, 3me District, la grocerie ainsi que la buvette (bar-room) qui s'y trouvent, comprenant un fort stock de groceries de famille et de fantaisie, ainsi que vin de Californie, whiskies, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.
1er mars—1 2

Propriété du Deuxième District Centralement située.

La maison de résidence avec devanture en briques, toiture en ardoises, portant le No municipal 146 de la rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne; et une autre maison-cottage en bois à l'arrière, dans la cour de laquelle il y a une douzaine de figuiers en rapport.

Egalement, un grand hangar rue Toulouse, qui peut être utile à un menuisier ou à un débitant de fruits, d'huîtres, de bois et de charbon ou de glace. La maison est en parfait état et est construite sur un terrain formant cité.

PAR J V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts, St-Louis, et mesurant trente (30) pieds de façade rue Toulouse, sur une profondeur de (150) cent cinquante pieds, plus ou moins.

Les améliorations consistent en une maison de résidence simple ayant trois chambres, un cottage simple en bois à l'arrière, ayant deux chambres et une galerie; auvent sur la devanture rue Toulouse, citerne lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la portion à crédit, s'il y en a, de un an payable en billets garantis par lien du vendeur et hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, ainsi que toutes les autres clauses usuelles de sécurité, transfert de la police d'assurance et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux du montant de l'adjudication. Toutes les taxes seront payées jusqu'au 1er janvier 1890; celles de 1890 seront payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév—1, 8, 15 mars.

La résidence et emplacement de commerce, à un et l'Esplanade, pour cause de départ.

J. V. GOURDAIN, encanteur, office No 87 Bienville, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles.—SAMEDI 8 mars—La désirable propriété en briques, coin nord des rues Royale et Hôpital; au rez de chaussée est un vaste magasin, dans les dépendances en briques il y a trois chambres et trois cabinets à tout très habitable. Pour les dimensions du terrain, voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ou plus; la portion à crédit à un et deux ans, portant 8 0/0 d'intérêt, du jour de l'adjudication; l'acte de vente devant Jules F. Meunier notaire, aux frais de l'acquéreur avec toutes les clauses usuelles et pénales en pareille vente; l'acquéreur devra transférer au vendeur une police d'assurance suffisante et solvable pour garantir la portion à crédit, plus assumer les taxes de 1890.

Dix pour cent exigible au moment de l'adjudication.
19 fév—19,22,23,25—mars 1,4,8

PAR HOEY & O'CONNOR.

Site de choix, à Alger, pour y bâtir, rue Olivier, entre Eliza et Evelina, à l'encan.

Succession de Rosalie Leitch.

No 28,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 avril 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Olivier, Verret, Eliza et Evelina, et mesurant 47 pieds 3 pouces de façade rue Olivier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. C'est le site le plus désirable qu'il y ait à Alger, faisant directement face au couvent du Mont Carmel et à l'église [illegible] Allemande.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 fév—23—1 8 15 22 29 mars

Actions de la Compagnie de la Loterie du Mexique, et autres, à l'encan.

Succession de George M. Bayly.

No 28,563—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté et signé le 21 février 1890, il sera vendu à l'encan, les actions ci-après décrites:

Vingt (20) actions du premier stock de la Mexican International Improvement Company.

Une (1) action de la New Orleans Rod and Gun Club. Condition comptant avant transfert.
23 fév—1 2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de $2,200 par an.

Vente au comptant au plus haut enchérisseur.

Succession de Oliver Beirne.

No 26,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 février 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci après, à savoir:—

Les magasins en briques à trois étages, Nos 19 et 21 rue Bourbon dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.

Le terrain mesure 53 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 53 pieds et 3 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus, et est louée à Mme A. Montardier, à raison de $182.50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.

Termes de vente.—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1890.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Theodore Guyol Esq., notaire.
18 janv—18 25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.

No 9 rue Delta et No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Conery, Leathers et Huey et autres.

Vente à l'encan. A crédit.

Succession de Jesse K. Bell.

No 28,094.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 20 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir—

Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'îlet, et le No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Front et Delta. Le lot est désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville en date du 21 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face à la rue Delta, la même largeur et façade à la rue Front sur 137 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, devant être garanti par hypothèque spéciale, privilège du vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1890, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.
25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber un Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

26 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue de Canal.

Opérations de tous genres dans le ressort de leur art.

Dents de qualité artificielle.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer un Partage.

Propriété Améliorée de Choix

RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.

In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.

No 26,958—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 26,952, dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hédin, ingénieur civil, conformément au dit plan le lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois subdivisée en deux étages, couverte en ardoises, avec galerie de devant et de côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 citernes, la cour en partie pavée, etc., un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année courante.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Propriété de choix du Deuxième District.

Résidence rue Royale.

A. Delvaille & fils et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.

No 28,800—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 avenue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, dans l'affaire de A. Delvaille & fils et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille contre leurs créanciers, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle et vaste maison de résidence en briques, à deux étages et avec mansarde, portant le No 226 de la rue Royale. Cette splendide propriété est de plus confortablement subdivisée, ayant de grands et beaux salons, salle à manger richement décorée, manteau de cheminée en marbre blanc, etc. Aux étages supérieurs il y a des chambres à coucher grandes et bien aérées, cabinets, chambre à bain, etc., cour pavée et tout a fait une des maisons de résidence des mieux choisies du Deuxième District.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 22—1 8 15 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasins.

Succession de C. G. Grappendorf.

No 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Magasins, Camp et Six étant désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846, le dit lot mesure 24 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue, hangar en bois sur le devant, etc., connue comme le No 175 rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
17janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Premier District, près du Marché Claiborne.

Succession de George Nairnsfather(?).

No 27,526—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Willow ou Ste Adeline, désigné par le No 5 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 21 octobre 1867, et déposé en l'étude de J. Augustin, notaire, et mesurant 27 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le No 372 rue Commune et consistent en une maison en bois à un étage, jolie et bien subdivisée et occupée par une pharmacie et tenue par Henry Greif.

Les améliorations du fond sont une grande bâtisse à deux étages subdivisée comme résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur en billets portant 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, suivis de l'hypothèque usuelle, assurances et les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
1er fév—1er 8 15 22—mars 1er 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage comme demeure, rue Moralès, près des Champs-Elysées.

Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet. —SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan:—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Moralès, Urquhart, Français et Champs Elysées, mesurant, à la mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Moralès sur une profondeur de 60 pieds, mesure française.

Les améliorations, connues comme le No 497 rue Moralès, comprennent un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc, bonne entrée pour voiture. Bonne occasion pour des personnes ayant peu de moyens.

Quatorze actions du fonds capital du Merchant Mutual Insurance Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,

Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

In re Mme Marie Harvey vs. Harry Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,529 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E," il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annonciation, mesurant, au pied américain, 36 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds 3 pouces plus ou moins, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 8 pieds de terrain contigu No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme c'est indiqué sur un plan annexé à un acte d'Albert Depasseran à Scargent P[illegible], passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 5 mai 1855. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, commode et bien construite, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Condition de la vente.—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
1 fév—1 8 15 22—1 8 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Actions de valeur à l'encan.

A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.

No 28,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS— Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, il sera vendu à l'encan, les actions de valeur qui suivent, à savoir:

Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

Cent vingt-cinq actions du fonds capital du Burra Burra Mining Company du Tennessee.

Soixante-deux actions du fonds capital du New Orleans Elevated Railway Company.

Une action du World's Industrial and Cotton Centennial Exposition.

Conditions—Comptant avant transfert.
16 fév—16 22 28—mars 1er

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente positive de plusieurs biens de campagne avec une grande batture, anciennement l'habitation [illegible], sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 9 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 1er mars 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.

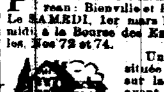

Une certaine habitation, située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, ayant plus ou moins 56 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, renfermé d'un côté par la propriété, anciennement appartenant à A. D. Renck actuellement Mad Courret et de l'autre côté par l'habitation de Vicaer Réaud. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Aussi, une orangerie, de magnifiques chênes-verts et pacaniers. L'habitation sera vendue en lots à l'option des acquéreurs.

Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente, les taxes pour l'année 1890, ainsi que la mise en possession par le voyer.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
16 fév—23 au 1er mars

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Sixième District,

L'ancienne villa rue Laurel, entre les rues Robert et Upperline.

Une maison de résidence en bois, rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson.

Succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars.

Dossier No 27,778—Pour effectuer un partage.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu le 15me jour de janvier 1890, et signé le 2me jour de janvier 1890. Dossier No 27,778, dans l'affaire de la succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, tous deux décédés et de Mlle Villars, épouse de F. A. Stinson vs Nellie Villars, pour un partage, en vertu aussi d'un autre ordre de la même honorable Cour dans la même affaire daté du 10 février 1890, en intérêt de Nellie Villars, sous interdit, à l'encan, il sera vendu:—

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

1° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Robert et Upperline, désignée par la lettre A, et mesurant 120 pieds de façade rue Laurel sur une profondeur de 200 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la propriété Villars, une maison de résidence en bois, commode, ayant de grandes galeries sur la façade et les côtés. La maison a 12 ou 15 chambres en bon ordre avec écurie, citerne, auvent, etc., un beau verger et jardin, à bonne demande de l'ombre, etc.

DEUXIEME DISTRICT.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Philippe et Ursulines, mesurant environ 25 pieds de façade rue des Ursulines sur une profondeur de 86 pieds d'un côté par entre lignes parallèles; et de là une autre profondeur de 20 pieds s'étendant sur le côté vers [illegible] un plan que l'on peut voir à la Bourse.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois ayant une galerie sur le côté, 2 chambres, cabinet, citerne, etc.

Conditions—Comptant, en passant les titres, 10 pour cent payable comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant les taxes de 1890 en sus de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Chas J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en briques de feu capitaine Jesse K. Bell,

Au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Vente par ordre de la Cour.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," en date du 10 février 1890. Dossier No 28,094, pour le compte de la succession de Jesse K. Bell, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles et les rues Quatrième, Prytania et Washington. Le dit terrain mesure 60 pieds de face à l'avenue St Charles sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 128 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, en mesure américaine, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse d'Encan.

Les améliorations consistent d'une élégante résidence en briques à quatre étages, achevée élégamment et avec soin et décorée à l'intérieur, et subdivisée pour l'accommodation d'une grande famille, avec tous les conforts et avantages modernes, manteaux de cheminées en marbre, installations de gaz, etc., partout, le tout en bon ordre et en bonne condition. Il y a une remise et écurie en briques à deux étages, avec tous les accessoires voulus et nécessaires, jolie façade, jardin sur le côté et en arrière, arbres fruitiers et autres, citerne etc.

Le tout tient à bail jusqu'au 1er avril 1890, à M. Albert R. Shattuck, au prix nominal de $175 par mois.

Le local peut être visité avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, du jour de vente. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son enchère, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
16fév—16 23—mars2 9 16 22

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.

Coin des rues Troisième et Burdette.

Succession de Catharine Dillon, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS — W. I. HODGSON, Encanteur. — Bureau No 13 rue Carondelet — Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 février 1890, Dossier No 28 796, pour compte de la succession de Catharine Dillon, décédée, il sera vendu à l'encan:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville [Carrollton] dans l'îlet No 123, borné par les rues Burdette, Adams, Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et se touchent l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, a des fleurs et arbres fruitiers, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 fév—6 9 16 23—2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terre de valeur dans le Sixième District.

Dans l'affaire de Pierre Gedefroy Bonny, un mineur.

A des conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, près Gravier, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 23 janvier 1890, Dossier No 28,8[illegible], dans l'affaire du mineur, Pierre Gedefroy Bonny, il sera à l'encan vendu—

Un certain carré d'îlet, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 57, borné par les rues Broadway, Chestnut, Félicité et Louisa, et ayant vingt-un [illegible] de face sur chacune des rues Félicité et Louisa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en sus de son enchère.

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 janv—28 16 22 fév—1er mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques de valeur, No 53 rue Tchoupitoulas entre Natchez et Poydras.

Propriété de batture de valeur.

Huit lots de terre de choix, rues Tchoupitoulas et Water entre Washington et Sixième.

Deux lots de terre de choix, coin des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.

La résidence en bois à deux étages, 342 rue Dauphine immédiatement après la rue Esplanade.

Un grand morceau de terre pour jardin, en arrière de la propriété ci-dessus.

Dans l'affaire de Andres Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James A. Plansherd et son mari et als.

Vente pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 janvier 1890 et signé le 27 janvier 1890, Dossier No 28 759 dans l'affaire de Andres Molinary vs Mme Lola Fatjo, [illegible] James P. Plansherd et son mari et als; et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la même cour Division C, daté le 6 février 1890, Dossier No 27,8[illegible] la succession de Domingo Fatjo, en faveur des mineurs Lilly et Arthur Fatjo, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

QUATRIEME DISTRICT.

Rues Tchoupitoulas et Water, entre les rues Washington et Sixième.

1° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Water, Sixième, Washington et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les lots Nos 1, 2 et 3 ayant face à la rue Water et les lots Nos 5, 6, 7 et 8, qui se trouvent en arrière, ayant face à la rue Tchoupitoulas, lesquels dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit:

Le lot No 1 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 82 pieds 11 pouces et 8 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington, et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 23 pieds 3 pouces et 8 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du No 1, et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3. Le lot No 3 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water 23 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 4 et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 4 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du No 3, et 81 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième. Le lot No 5 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 81 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième, et 81 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du No 6.

Le lot No 6 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds, 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 5 et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 7. Le lot No 7 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 82 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 6, et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 8. Le lot No 8 mesure 23 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 et 82 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison en bois, devanture en briques, sur la rue Tchoupitoulas et un cottage en bois à un étage sur la rue Water, le tout servant d'entrepôt de charbon etc., ainsi qu'un magnifique site pour y bâtir des usines ou qui conviendrait pour une entreprise industrielle et commerciale.

Coin des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.

2° Deux terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc., situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water, Sorapuru et Première, désignés par les Nos 5 et 12 de l'îlet No 13, [illegible]

Le terrain No 6 ou 13 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Sorapuru et Water et Sorapuru et mesure 29 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, 31 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur et façade rue Sorapuru de 80 pieds et une profondeur de 89 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté le plus rapproché du terrain No 5 ou 12.

Le terrain No 5 ou 12 mesure 29 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, 31 pieds 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur de 89 pieds 1 pouce 7 lignes du côté du terrain No 13 et de 86 pieds 3 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Première.

Magasin en briques à trois étages No 53 rue Tchoupitoulas, entre Natchez et Poydras.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Natchez et Poydras, désigné comme le terrain No 12 et mesurant 21 pieds 2 pouces 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 160 pieds [illegible]

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages solidement construit avec fenêtres à l'épreuve du feu, [illegible]

DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Une maison de résidence en bois à deux étages No 342 rue Dauphine, près Esplanade.

4° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine [ci-devant Grandshommes] et Bourbon [ci-devant Bagatelle] désigné par la lettre A et mesurant 20 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois à deux étages, bien construite, avec dépendances à deux étages, portant le No 342 de la rue Dauphine et a 10 ou 12 chambres, installations à gaz partout, citerne, auvent, etc.

Vastes terrains vus à l'arrière.

5° Un morceau de terre ensemble avec l'une ou toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré précédemment décrits, désigné par la lettre B, et mesurant 44 pieds du côté de et parallèle à la rue Dauphine, sur une profondeur d'environ 65 pieds 4 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ce terrain est au centre d'un carré, il est tracé en plates bandes et est à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite; aussi derrière les maisons de résidence des juges Lavillebeuvre, de l'Hon. Chas. F. Claiborne, de M. Jules Tuyes et d'autres messieurs connus, et est une excellente terre pour jardin ou lieu de récréation.

Toutes ces mesures sont plus ou moins américaines et sont d'après des plans que l'on verra sur les lieux de la vente.

Conditions—Pour l'intérêt de deux mineurs, Lillie et Arthur Fatjo, soit deux septièmes (2/7) de la moitié indivise de toute la propriété à des échéances de un et deux ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente hypothèque spéciale avec privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, pas de comptant requis; et pour le prix de la propriété un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses de sécurité. Tous les billets de crédit seront divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées.

Les différents acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre de leurs enchères et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 fév—5 9 16 2—mars 2 8.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président;
A. SCHREIBER, Vice-Président;
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON. EDWD. J. BUERY(?).
PIERRE POUTZ. H. GALLY.
D. FATJO. A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT. W. G. VINCENT.
JULES TUYES. H. LAROUSSINI.
GUS PITOT. J. W. HINCKS.

24 fév '89—1an.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Marchand de—

produits des Campagnes et de l'Ouest

37 RUE DECATUR,